Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B

DÉCISION DE LA COMMISSION

du 24 octobre 2003

relative à des mesures d'urgence visant à prévenir la propagation dans la Communauté de *Diabrotica virgifera* Le Conte

[notifiée sous le numéro C(2003) 3880]

(2003/766/CE)

(JO L 275 du 25.10.2003, p. 49)

abrogée par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Décision d'exécution 2014/62/UE de la Commission du 6 février 2014	L 38	45	7.2.2014

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2003D0766:20080806:FR:PDF